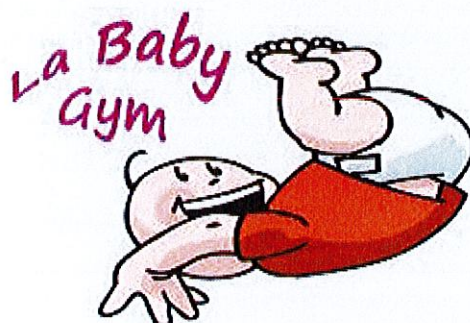




Madame, Monsieur,

Vous pouvez d'ores et déjà réinscrire votre enfant aux cours de Baby-Gym qui reprendront dès le mercredi 4 septembre 2024, de 10h à 11h.

Cotisation annuelle Saillygeois : 100 €

Cotisation annuelle Extérieurs : 120 €

Si vous êtes intéressés, je vous remercie de bien vouloir compléter le coupon ci-dessous et de le remettre en Mairie avant le 03 juillet 2024. La municipalité ouvrira les inscriptions aux nouveaux adhérents dans la limite de 12 enfants, passée cette date.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.



Nom de l'Enfant _____ Prénom _____

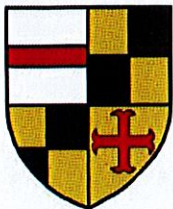
- de 4 ans ☐

5-6 ans ☐

Nom de l'Enfant _____ Prénom _____

- de 4 ans ☐

5-6 ans ☐



COMMUNE DE SAILLY-LABOURSE

ATELIER BABY GYM ET MOTRICITE

(2 à 5 ans)

RENSEIGNEMENTS ETAT CIVIL :

Nom et prénom des parents :

Nom, prénom et âge de (ou des)
enfant(s) :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :@.....

JUSTIFICATIFS :

☐ Je, soussigné, Mr. Mme, parent de atteste que l'état de santé de mon enfant permet la pratique de la baby gym.

☐ Photocopie de l'assurance (en responsabilité civile et garantie accident corporel)

Date et signature :

Mention d'information obligatoire :

La commune de Sailly Labourse, dont le responsable de traitement est M. le Maire Dominique HENNEBELLE, collecte et traite ces données à caractère personnel vous concernant dans le cadre d'une mission de service public afin de permettre la gestion des inscriptions à l'atelier de baby gym. Les données sont traitées par les services de la mairie et le prestataire Berger Levraut et communiquées à la trésorerie de Béthune. Elles sont conservées en mairie pour une période de 10 ans. Passé ce délai, elles seront détruites dans le cadre des règles légales de conservation prescrites par les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes [...] dans leurs domaines d'activités spécifiques (référence : DGP/SIAF/2014/006). Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements. Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant en raison d'un motif légitime et si une obligation légale ne s'y oppose pas. Pour exercer vos droits, en ligne via la plateforme dédiée sur le site <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/sailly-labourse>. Un formulaire papier de demande d'exercice de droits est également disponible en mairie. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) si vous le jugez utile.



AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE



Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée Vu le Code de la propriété intellectuelle.

Dans le cadre des activités de l'année Baby gym 2023-2024 se déroulant dans la salle d'éveil de l'école Claude Monet à Sully-Labourse

Formulaire d'autorisation de captation et de diffusion d'images / mineur

Nous soussignons,

Madame, Monsieur :

Domicilié (e) à :

Tél :/...../...../...../.....

Madame, Monsieur :

Domicilié (e) à (remplir uniquement si domicile différent) :

Tél :/...../...../...../.....

Autorisons notre enfant :

N'autorisons pas notre enfant :

à être photographié(e) et/ou filmé(e) lors d'un reportage photos et/ ou vidéo effectué dans le cadre de la Baby Gym durant l'année 2024 /2025.

Par ailleurs, nous autorisons à titre gratuit l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos, pour une durée de 4 ans, et sur les supports suivants :

- Revue ou plaquette,
- Site Web ou Facebook,
- Exposition liée à une manifestation,

Selon la cour d'appel de Paris

« L'un des parents ne peut sans l'autre diffuser des photographies sur le compte Facebook ou sur un site professionnel sans l'accord de l'autre parent ».

Nous renonçons expressément à nous prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de la Municipalité et du SIVOM du Béthunois qui trouveraient son origine dans la captation et diffusion réalisées dans le cadre précité.

Nous disposons de la possibilité de solliciter le retrait des images/ vidéos diffusées à tout moment, ce retrait étant réalisé sous 2 mois sur le support web et pour le tirage suivant s'agissant des publications sur support papier.

Fait à : le :

Signature (faire Précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »)

Les images concernées par l'autorisation font l'objet d'un traitement informatique et sont nécessaires à l'exécution de cette autorisation. Les mineurs bénéficient dans ce cadre d'un droit d'accès, de rectification, de retrait du consentement au traitement concernant leurs données, qui sont exercés par les titulaires de l'autorité parentale. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679, les personnes concernées bénéficient de droits d'accès, de rectification, de limitation, de notification et de portabilité concernant leurs données. Si vous souhaitez exercer ces droits et obtenir communication des informations vous concernant, ou pour toute question relative à ce traitement de données, veuillez-vous adresser à baby gym. Vous pouvez également consulter le site internet de la CNIL pour plus d'informations sur vos droits.